



Livret d'accueil



La clef des champs
ÉCOLE PRIMAIRE ASSOCIATIVE

Livret d'accueil 2026-2027

3 rue Jules Henriot, ZA de Kergaben 29710 PLONEIS –
equipepeda.laclefdeschamps@gmail.com

02 90 77 65 34

A CONSERVER

Modalités d'inscription

Frais

Pour s'inscrire à l'école vous devrez vous acquitter des droits d'inscription d'un montant de 250€ par famille (non remboursables), une adhésion par famille à l'association Déployer ses Ailes (montant d'adhésion de 20€), prendre connaissance du livret d'accueil et signer le bulletin d'engagement.

Période d'essai

L'école se réserve une période d'essai de 15 jours renouvelable une fois, pour évaluer la possibilité d'accompagner l'enfant au mieux dans ses apprentissages et lui permettre de progresser à son rythme.

Documents nécessaires à la réalisation du dossier

Merci de joindre au dossier d'inscription les photocopies et documents suivants :

Pour une nouvelle inscription :

- Un portrait de l'enfant (photographie récente)
- Une photocopie des vaccins du carnet de santé (ou certificat de vaccinations, ou certificat médical de contre-indication)
- Une photocopie du livret de famille complet (avec tous les enfants)
- Le livret scolaire de l'enfant (obligatoire)
- Pour les enfants déjà scolarisés en 2025/2026 dans une autre école, le certificat de radiation de l'école précédente
- Les éventuels bilans de professionnels le cas échéant

Pour tous, les anciens et les nouveaux inscrits :

- Un chèque de 250€ correspondant aux frais d'inscription par famille (non remboursable). Ce chèque garantit la place de votre enfant à la Clef des Champs.

Pour les anciens inscrits :

- La photocopie du livret de famille si changement dans l'année précédente
- Une photocopie des vaccins du carnet de santé (ou certificat de vaccinations, ou certificat médical de contre-indication)

Organisation interne

Nous accueillons les enfants à l'école dès qu'ils ne portent plus de couches car nous ne disposons pas des moyens humains nécessaires pour les accompagner de manière satisfaisante dans l'acquisition de la continence.

Horaires d'accueil de l'école

L'école ouvre ses portes de **8h45 à 8h55**.

La sortie des classes a lieu de **16h25 à 16h30**.

Durant ces horaires, aucune personne extérieure n'est autorisée à entrer dans l'enceinte de l'école sauf autorisation par l'équipe pédagogique. De ce fait, le portillon sera fermé à 9h tous les matins.

En cas d'arrivée tardive exceptionnelle due à un événement indépendant de votre volonté, l'enfant pourra être accueilli au moment de la récréation de 10h30. Les enseignants ne peuvent laisser leurs classes seules afin de venir ouvrir aux parents.

Repas du midi

La pause déjeuner se déroule de 12h à 13h30, l'encadrement est assuré par l'équipe pédagogique.

L'école ne propose pas de cantine. Le repas est fourni par la famille.

Prévoir un contenant isotherme si vous souhaitez que le repas reste au chaud. Un réfrigérateur est à disposition. L'école n'est pas responsable de la tenue de la chaîne du froid.

Le déjeuner est pris dans le réfectoire, à l'extérieur aux beaux jours.

Temps périscolaires

L'accueil du matin est assuré de 8h à 8h45 par un membre de l'équipe pédagogique.

Tarif 2€.

Après 16h30, la responsabilité des enfants repose sur les parents. L'équipe pédagogique se décharge de toute responsabilité passé cet horaire. Une garderie peut être assurée par la communauté des parents de 16h30 jusqu'à 18h00 en **autogestion**.

Tarif: 4€.

Le goûter est fourni par la famille.

Sécurité et Santé

Les locaux de l'école sont interdits à toute personne étrangère à l'établissement.

L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites dans l'école et à proximité, en dehors des temps de convivialité organisés par l'association.

L'école se réserve le droit de ne pas accueillir un enfant atteint d'une maladie contagieuse.

Assiduité scolaire

La présence régulière de l'enfant est essentielle à la qualité de ses apprentissages et à son intégration dans la vie de la classe.

Comme dans l'Éducation nationale, l'assiduité est une obligation légale.

Au-delà de deux journées d'absence non justifiées, la direction prendra contact avec la famille afin de comprendre la situation et de rechercher ensemble des solutions adaptées.

Si les absences injustifiées se prolongent, l'école sera tenue d'en informer le rectorat, conformément à la réglementation en vigueur.

Respect du règlement

Le respect du règlement intérieur constitue une condition essentielle au bon fonctionnement de l'établissement et au bien-être de tous. Chaque élève et sa famille s'engagent à en prendre connaissance et à s'y conformer.

En cas de non-respect des règles, des mesures éducatives pourront être mises en place, de manière progressive et proportionnée à la gravité des faits : rappel à la règle, avertissement écrit, entretien avec la direction et la famille, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire, voire exclusion définitive en cas de manquements graves ou répétés.

Ces décisions ont pour objectif de rappeler le cadre indispensable au vivre-ensemble et aux apprentissages, de favoriser la responsabilisation de l'élève et de préserver un climat scolaire serein, garantissant la sécurité affective et physique de tous les enfants.

Le jour de la rentrée

Pour favoriser le bien-être et l'intégration de l'enfant mais aussi l'hygiène et le confort, nous vous remercions d'apporter :

- **Un change complet obligatoire pour tous les enfants** quel que soit l'âge (2 changes complets pour les enfants de maternelle) : pantalon, t-shirt, pull, slip, chaussettes (à renouveler si nécessaire), ainsi qu'un **sac étanche permettant de mettre les vêtements mouillés et/ou souillés**
- Un doudou si besoin (et/ou une tétine si indispensable)
- Une paire de chaussons si besoin
- Une paire de bottes de pluie
- Un manteau et un pantalon imperméables ou une combinaison imperméable
- **Pour le repas** : des couverts, une gourde, une serviette (pensez à identifier ses affaires)
- **Pour les enfants qui font la sieste** : un petit oreiller, une petite couverture
- 2 ramettes de 500 feuilles de papier blanc A4
- Trois boîtes de mouchoirs
- Un paquet de papier toilette
- Un produit d'entretien : savon pour les mains ou lessive ou produit vaisselle

Pensez à noter le prénom de l'enfant sur les vêtements et les autres affaires lui appartenant.

Une liste de fournitures de bureau sera demandée aux élèves inscrits en classe élémentaire (fournie en juin).

Les cahiers et fichiers sont achetés par l'école.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Documents à fournir

Un chèque de 20€ à l'ordre de l'association Déployer ses ailes couvrant les frais d'adhésion annuels pour une famille (montant voté chaque année en Assemblée Générale).

Relevé d'Identité Bancaire

ASSOC. DEPLOYER SES AILES
20 ROUTE DE KERNIOU
29710 PLONEIS

DOMICILIATION

Code établissement Code guichet Numéro de compte Clé RIB
12906 00041 57452483248 85
IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1290 6000 4157 4524 8324 885
BIC (Bank Identification Code) AGRIFRPP829

Frais de scolarité et modalités de paiements

Le coût de la scolarité pour une année s'élève à **3360€** pour un enfant.

- Je paye sur 12 mois (soit 280€/mois) de septembre 2025 à août 2026.
- Je souhaite payer un tarif solidaire et j'ajoute euros à la scolarité de mon enfant

En raison des augmentations et de l'inflation, l'association a besoin d'une aide financière plus importante. Un tarif solidaire est prévu.

L'objectif du tarif solidaire est de permettre aux familles qui le souhaitent d'apporter un soutien financier supplémentaire à l'école en fonction de leurs revenus.

Si vous payez par virement, merci de mettre en place un virement automatique **avant le 5 de chaque mois** afin d'assurer le versement des salaires du personnel enseignant et le paiement du loyer dans les temps.

Fratries

Si vous inscrivez une fratrie à l'école, une réduction de 40% (soit 168€) s'applique pour le deuxième enfant et une réduction de 50% (soit 140€) s'applique pour le troisième enfant.

Retard de paiement

Tout retard de paiement doit être signalé au plus tôt au trésorier.e de l'association ou à un.e représentant.e des parents.

En cas de retard de paiement sans prévenance :

- un rappel sera envoyé par mail ou par appel téléphonique après 7 jours
- un courrier recommandé sera envoyé après 15 jours de retard

Si aucune solution n'est trouvée, la radiation de l'élève peut être prononcée après 30 jours, les sommes restent dues.

L'association Déployer ses Ailes mettra en œuvre tous les moyens légaux à sa disposition en cas de non paiement. Les frais de recouvrement seront à la charge des représentants légaux.

Départ anticipé

En cas de départ anticipé, le délai de prévenance est de trois mois.

Les départs anticipés doivent faire l'objet d'un email ou courrier expliquant les raisons du départ sinon le montant de la scolarité jusqu'à la fin de l'année reste dû.

Les mensualités sont dues et calculées au prorata de la totalité des frais d'inscription (notamment pour les mois de juillet et août).

Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement (même si séparés ou divorcés).

Qui sommes-nous ?

Une association loi 1901 à but non lucratif.

Notre mission est de gérer et de promouvoir l'école La Clef des Champs.

L'association se compose

- d'adhérents : les familles des élèves et les bénévoles actifs
- un comité d'administration élu chaque année.

Chaque famille adhérente a le droit à un vote.

L'ensemble des adhérents se réunit au moins une fois par an lors d'une Assemblée Générale.

Ensemble, nous tentons de répondre à des enjeux communs :

éducatifs : proposer une autre école, garantir un cadre d'apprentissage harmonieux en s'appuyant sur le travail de l'équipe pédagogique

sociétaux : construire ensemble un modèle d'organisation respectueux et ouvert

environnementaux : limiter le plastique dans nos événements festifs et conviviaux, préférer le réemploi et l'échange

Les étapes clefs pour l'intégration à l'association

- Adhésion à l'association, le montant est fixé en assemblée générale chaque année ;
- Lecture du livret d'accueil et signature de la charte d'engagement en double exemplaire ;
- Participation à la réunion d'accueil des nouveaux adhérents (date communiquée par mail) pour une présentation détaillée de l'association, de ses missions et faire connaissance ;
- Inscription et investissement dans une commission.

Les missions des adhérents de l'association :

Promouvoir l'école lors des portes ouvertes ou d'événements en dehors de l'école

- Embellir et faire vivre l'école en organisant des chantiers ou des fêtes ;
- Communiquer sur les actions menées.

L'association intervient de manière :

- transparente à l'égard de ses adhérents, financeurs, salariés et bénévoles ;
- démocratique en respect de la loi 1901 ;
- expérimentale et collaborative.

L'implication de chacun est essentielle pour faire vivre l'association, l'enrichir de ses expériences et de ses idées.

Engagements réciproques

Déployer ses Ailes s'engage envers les adhérents :

- à les informer sur les finalités de l'association, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités ;
- à leur proposer des activités en fonction des besoins et des priorités selon leur compétences ;
- à mettre en œuvre une gouvernance permettant le dialogue et la concertation entre les différents membres de l'association.

L'adhérent s'engage envers l'association Déployer ses Ailes à :

- régler sa cotisation annuelle ;
- adhérer à sa finalité et son éthique ;
- agir prioritairement dans l'intérêt collectif ;
- trouver et entretenir des partenariats ;
- participer à la stabilité financière de l'école par tout moyen en sa possession ;
- participer au ménage de l'école et / ou assurer des garderies (au moins 10 fois) ;
- participer nécessairement aux événements permettant d'assurer la pérennité financière de l'école : tenue d'un stand de vente pendant les illuminations de Noël à Locronan, organisation d'une vente solidaire (repas, sapins de Noël, chocolats de Pâques...)
- se tenir informé :
 - ◆ suivre les actualités de l'école sur le tableau d'affichage, sur les réseaux sociaux ou le site Internet ;
 - ◆ lire les mails de l'école et de l'association ;
 - ◆ participer à l'assemblée générale et aux autres rendez-vous de l'association ;
 - ◆ échanger avec les délégués de parents ;
 - ◆ échanger avec les autres familles déjà « dans le bain »...

Je signe en deux exemplaires le bulletin d'engagement et j'en remets un exemplaire avec mon dossier d'inscription.

Charte sur le droit à la déconnexion de l'Association Déployer ses Ailes

PREAMBULE

La présente charte définit les modalités d'exercice de ce droit par les salariés, conformément à l'alinéa 7 de l'article L. 2242-8 du code du travail.

Engagement pour le respect du droit à la déconnexion

Au sein de notre école associative, nous veillons à préserver l'équilibre entre engagement professionnel et vie personnelle.

En dehors de son temps de travail, aucun salarié n'est tenu de répondre aux messages, appels ou courriels professionnels.

Les soirées, week-ends, congés, jours fériés et absences sont des temps de repos qui doivent être respectés par tous.

L'envoi d'un message hors horaires ne vaut pas demande de réponse immédiate.

Sauf urgence réelle, chacun privilégie les échanges pendant les horaires habituels de travail.

Le respect de ces principes contribue au bien-être de l'équipe pédagogique et à la qualité du climat de notre école.

En cas de difficulté, un dialogue simple et bienveillant avec le Conseil d'Administration permettra de trouver une solution adaptée.

Bulletin d'engagement (À GARDER)

j'ai pris connaissance du dossier d'accueil de l'adhérent, de la charte de déconnexion et je m'engage à respecter les principes de l'association et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour participer activement à la construction de l'école et à sa stabilité financière en m'engageant lors des évènements.

Le coût de la scolarité pour une année s'élève à 3360€ pour un enfant.

- Je paye sur 12 mois de septembre 2025 à août 2026 (soit 280€/mois) et je fournis deux chèques d'un montant de 280€ correspondant au mois de juillet et août, ceux-ci seront encaissés si aucun virement n'est fait au 5 du mois.
- Je souhaite payer un tarif solidaire et j'ajoute € à la scolarité de mon enfant

nom :

prénom :

date :

Pour la famille :

signature(s:)

Bulletin d'engagement (À RENDRE)

j'ai pris connaissance du dossier d'accueil de l'adhérent, de la charte de déconnexion et je m'engage à respecter les principes de l'association et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour participer activement à la construction de l'école et à sa stabilité financière en m'engageant lors des évènements.

Le coût de la scolarité pour une année s'élève à 3360€ pour un enfant.

- Je paye sur 12 mois de septembre 2026 à août 2027 (soit 280€/mois) et je fournis deux chèques d'un montant de 280€ correspondant au mois de juillet et août, ceux-ci seront encaissés si aucun virement n'est fait au 5 du mois.
- Je souhaite payer un tarif solidaire et j'ajoute € à la scolarité de mon enfant

nom :

prénom :

date :

Pour la famille :

signature(s:)